

GHM Lettre de soutien n° 16 – 1er déc. 2021

Contact : uniondequartierberriat@gmail.com

POUR LE GHM, le combat judiciaire se poursuit !

Devant le tribunal judiciaire, le 22 sept., nous demandons en référé* la suspension de la cession du GHM par AESIO-ADREA et la MFI à la société commerciale Doctegestio/AVEC et la nomination d'un administrateur provisoire.

Le juge a rendu son ordonnance le 10 nov. Pour l'essentiel, le juge s'est déclaré incompétent sur les questions complexes que pose le dossier de reprise du GHM. Nous avons pourtant, avec notre avocat, démontré les nombreuses irrégularités contraires au Code de la Mutualité qui s'applique à tout le secteur mutualiste. L'absence de démocratie dans le fonctionnement de l'Union Mutualiste qui gère le GHM, sous la férule de M. Bensaid, est manifeste. M. Bensaid affirme lui-même dans la presse **« Aujourd'hui, la gouvernance est verrouillée, on ne discute pas, c'est dictatorial ! »** (Marianne n° du 4 au 10 juin 2021). Le caractère lucratif est aussi flagrant. M. Bensaid alimente sa société commerciale Doctegestio/AVEC. Il impose donc au GHM une convention pour **prélever 1 % du chiffre d'affaire du GHM, soit environ 1,5 M€, chaque année**. Convention signée entre M. Bensaid, PDG de Doctegestio/AVEC et M. Bensaid, Président et Directeur de l'UMG-GHM. M. Bensaid s'entend bien avec lui-même !

Nous sommes déçus. Malgré tout le Juge des référés considère que :

- Les conditions actuelles de reprise de l'UMG-GHM par la Société DOCTEGESTIO/AVEC *«restent en l'état sérieusement contestables et ne peuvent être tranchées que par les juges du fond »* ;
- *« L'absence de compétence du Juge des référés pour connaître des demandes [formulées par les requérants] ne signifie pas l'absence de sérieux de leur argumentation au fond ».*

Le combat judiciaire se poursuit !

La décision de tous les requérants - la Métropole, la Ville de Grenoble, les syndicats, nos associations d'usagers et d'habitants et les sociétaires individuels – est de poursuivre ce combat devant la justice. Nous demandons la suspension de la reprise du GHM et la nomination d'un administrateur provisoire **en appel du référé** (délai 3-4 mois) et nous ainsi que la nullité absolue de la cession du GHM **au fond** (délai 2 ans). Un combat de longue haleine !

Pour ce combat judiciaire : appel à votre soutien financier !

Nous comptons sur votre soutien financier pour pouvoir prendre en charge les frais de justice. Merci d'utiliser la fiche jointe pour nous transmettre votre DON.

Attention : Pour votre don vous recevrez en retour une ATTESTATION de DON qui vous permettra de bénéficier d'un abattement fiscal (pour un don de 100€, l'abattement sera de 66€ et il restera à votre charge seulement 34€).

La clinique mutualiste constitue un maillon essentiel de l'offre de soin du territoire et nous défendons un service public de santé fort, accessible à toutes et tous, qui ne soit pas piloté par des intérêts privés et marchands, contraires à l'intérêt général qui est coeur du projet initial et historique des fondateurs du Groupe Hospitalier Mutualiste.

Merci pour votre soutien dans ce combat, notre détermination reste entière.

Un autre avenir est possible pour un GHM mutualiste, non lucratif, solidaire !

Union de Quartier Berriat-St-Bruno-Europole Hervé DERRIENNIC 06.76.83.13.93

Collectif des Usagers des Cliniques Mutualistes Jean-Philippe MOUTARDE 06.63.08.50.82

Les Amis des Cliniques Mutualistes de Grenoble Jérôme ALEXANDRE 06.73.52.01.78

** Un référé est une procédure d'urgence qui permet au juge de prendre des mesures provisoires. Le référé ne permet pas de régler définitivement le litige. Le procès principal, qu'on appelle **procès au fond**, peut avoir lieu plus tard. Ce procès principal peut porter sur la totalité des problèmes à résoudre.*

VOTRE SOUTIEN

à retourner par courrier postal ou courrier électronique. Merci !

Nom / prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Je soutiens le combat juridique et **je verse un soutien financier** de €

➔ **Sur HelloAsso** en cliquant sur ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/action-contre-la-vente-du-ghm-ug-berriat-saint-bruno/formulaires/1/widget>

➔ **par chèque** à l'ordre de « **Union de Quartier Berriat- Action contre la vente du GHM** »

➔ **par virement bancaire** sur le compte de l'Union de Quartier (voir RIB ci-dessous)

A le

Signature

Courrier postal à :

Union de Quartier Berriat-St-Bruno-Europole, 14 place Saint Bruno, 38000 Grenoble

Courrier électronique à : uniondequartierberriat@gmail.com

VIREMENT BANCAIRE en précisant : « Action contre la vente du GHM »

 CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES				Relevé d'Identité Caisse d'Épargne <i>Cadre réservé au destinataire du relevé</i>			
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>							
Identification du compte pour une utilisation nationale							
13825	00200	06002990858	10	CERA	(00200)		
<small>établissement</small>	<small>circulaire</small>	<small>numéro de compte</small>	<small>classe</small>	<small>désignation</small>			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)							
FR76	1382	5002	0008	0029	9085	810	CEPAFRPP382
<small>Intitulé du compte</small>							
BERRIAT 118 COURS BERRIAT 38000 GRENOBLE				UNION DE Q. BERRIATST BRUNO EURO UNION DE Q. BERRIATST BRUNO EU 14 PLACE SAINT BRUNO 38000 GRENOBLE			